A l'occasion d'une rÃ©union spÃ©ciale consacrÃ©e Ã ce sujet, le Conseil de sÃ©curitÃ© des Nations Unies a demandÃ© mardi aux Etats membres de prendre des mesures pour Ã©viter que les femmes et les filles rÃ©fugiÃ©es et dÃ©placÃ©es ne soient soumises Ã la violence.

Dans une dÃ©claration adoptÃ©e lors de cette une rÃ©union, les membres du Conseil ont dÃ©clarÃ© avoir conscience que ces femmes Â« courent davantage le risque d'Ãªtre victimes de diverses formes de violation des droits de l'homme et d'atteinte Ã ces droits, et notamment d'actes de violence sexuelle et sexiste et de discrimination, qui peuvent se produire Ã divers stades du cycle de dÃ©placement. Â»

Le Conseil a Ã nouveau affirmÃ© que c'est aux Etats membres qu'il incombe au premier chef de protÃ©ger leur population.

Il a demandÃ© aux Etats membres Â« de prendre des mesures pour Ã©viter que les femmes et les filles rÃ©fugiÃ©es et dÃ©placÃ©es ne soient soumises Ã la violence. Â» Il a demandÃ© Ã©galement aux Etats membres que, si ces femmes et filles sont victimes de violence, Â« elles aient davantage de moyens d'accÃ¨s Ã la justice, ce qui comprend notamment la prompte ouverture d'une enquÃªte, l'engagement de poursuites et l'imposition de sanctions Ã l'encontre des auteurs d'actes de violence sexuelle et sexiste, et la possibilitÃ© pour les victimes d'obtenir rÃ©paration. Â»

Dans leur dÃ©claration, les membres du Conseil de sÃ©curitÃ© ont aussi demandÃ© Â« Ã toutes les parties Ã des conflits armÃ©s de permettre aux rÃ©fugiÃ©es et aux dÃ©placÃ©es d'avoir pleinement et librement accÃ¨s Ã l'aide et Ã la protection humanitaires. Â»

Le Conseil de sÃ©curitÃ© a rÃ©affirmÃ© son intention d'organiser en 2015 une rÃ©union de haut niveau ayant pour objet de faire le point des progrÃ¨s accomplis aux niveaux mondial, rÃ©gional et national dans l'application de la rÃ©solution 1325.

Cette rÃ©solution, qui a Ã©tÃ© adoptÃ©e en 2000, est le premier document formel du Conseil de sÃ©curitÃ© qui impose aux diffÃ©rentes parties d'un conflit de respecter le droit des femmes et de soutenir leur participation aux nÃ©gociations de paix et Ã la reconstruction post-conflit.

Le Conseil de sÃ©curitÃ© s'est fÃ©licitÃ© que le SecrÃ©taire gÃ©nÃ©ral de l'ONU, Ban Ki-moon, ait, en prÃ©vision de cette rÃ©union de haut niveau, demandÃ© la rÃ©alisation d'une Ã©tude mondiale sur l'application de cette rÃ©solution.

Le SecrÃ©taire gÃ©nÃ©ral, pour sa part, a souhaitÃ© une large participation Ã cette Ã©tude Â« qui inclura des recommandations ciblÃ©es pour accÃ©lÃ©rer les rÃ©sultats. Â» Il a demandÃ© Ã son ancienne ReprÃ©sentante spÃ©ciale pour les enfants et les conflits armÃ©s, Radikha Coomaraswamy, de diriger cette Ã©tude.

Â« Je suis choquÃ© par les attaques ciblÃ©es et les violations des droits humains commises contre les femmes et les filles et contre tous ceux qui dÃ©fendent leurs droits. J'appelle Ã des mesures immÃ©diates pour mettre fin Ã l'impunitÃ© dans de tels cas Â», a dit M. Ban dans un message lu lors de la rÃ©union du Conseil par la Directrice exÃ©cutive d'ONU-Femmes,

Phumzile Mlambo-Ngcuka.

De son cÃ´tÃ© le Sous-SecrÃ©taire gÃ©nÃ©ral aux droits de l'homme, Edmond Mulet, a dÃ©clarÃ© qu'il fallait Â« admettre que le meilleur moyen de protÃ©ger et soutenir les femmes dÃ©placÃ©es est de les aider Ã s'aider elles-mÃªmes en leur donnant une voix dans le processus de dÃ©cision et des ressources Ã©conomiques pour les autonomiser. Â»

Source: Centre d'actualitÃ©s de l'ONU